

## **Recommandations pour la revalorisation d'habitats forestiers favorables aux reptiles par des travaux forestiers (mise en lumière)**

---

### **1.) Endroits appropriés pour la promotion des reptiles, et en particulier des serpents**

En général, les habitats favorables aux serpents sont aussi des habitats favorables aux lézards (mais l'inverse n'est pas vrai).

Le soutien aux populations de serpents ne devrait se faire dans le Jura que jusqu'à 1'100m d'altitude et jusqu'à la limite de la forêt dans les Alpes. Les interventions seront judicieusement entreprises dans des éboulis exposés au sud ou au sud-ouest, directement sous les falaises dans le Jura et dans les Alpes, mais aussi dans des sites exposés à l'est, au sud-est, au sud, au sud-ouest ou à l'ouest.

Les serpents préfèrent les zones d'éboulis avec des blocks d'assez grosse taille, offrant de nombreuses cavités. Les falaises et parois rocheuses sont aussi adaptées. La pente du terrain ne joue qu'un rôle secondaire.

Les habitats de grande valeur sont aussi les dépôts pierreux (zones de coulées et alluvions) créées par d'importantes crues, apportant du matériel en dehors de la zone d'inondations régulières.

Les sites méritant des travaux de réouverture sont aussi les vieux murets en pierres sèches, murs de pierres ou les tas de pierres en forêt provenant d'anciennes activités agricoles.

En première priorité, les sites des communautés forestières No. 13, 14, 15, 16, 38, 62, 65 sont à favoriser ; en seconde priorité, les communautés forestières No 12, 25 et 22.

La reprise forestière favorise la création d'humus. Il est ensuite difficile de revenir en arrière. En conséquence, il est important de maintenir le développement végétal sur les zones pierreuses à un niveau très faible par des interventions régulières.

La combinaison à une large échelle de surfaces forestières, de lisières, ainsi que des pâturages et prairies riches en petites structures est optimale. Les petites structures les plus appropriées dans ces habitats sont des murs en pierres sèches, murs de pierres, tas d'épierrage et haies.

Au sein des forêts, il faudrait tendre à maintenir une structure en mosaïque constituée de : zone forestière (20%), zone buissonnante (maximum 40%), une à deux grandes zones herbeuses (20 - 30%), une à quatre zones d'éboulis (30%).

A côté, des pâturages (idéalement extensifs) avec de nombreuses structures (haies, murs en pierres sèches, tas de pierres, vignobles, etc...) constituent également d'importants éléments de mise en réseau pour les reptiles.

Le maintien et la croissance des populations riches en individus sont absolument prioritaires. En seconde ligne, des mesures doivent être promues afin de rendre possible une augmentation naturelle de la répartition des populations actuelles.

Les échanges entre des populations de serpents séparées par une distance de 3-4 km sont possibles, pour autant qu'il n'y ait pas des forêts trop fermées ou d'obstacles insurmontables (autoroute, zones habitées, ...) entre les populations.

Strate buissonnante : les groupes de noisetiers sont importants comme source de nourriture pour les rongeurs (lesquels sont les proies principales pour divers espèces de serpents).

## **2.) Mesures**

D'importantes remises en lumière dans des habitats où des populations de serpents sont connues devraient être effectuées entre le début novembre et la fin février, en dehors de la période de l'activité des reptiles dans la mesure du possible. Si des interventions ne peuvent pas être effectuées durant cette période, il est recommandé de se concerter avec les représentants du karch afin de réduire au minimum le dérangement et d'éventuels dommages aux populations présentes.

Dans un première temps: suppression de 70% des arbres présents, principalement les hêtres, frênes, charmes, érables, ainsi que les épicéas et sapins qui produisent une importante ombre importante au printemps.

Laisser sur pied : les pins, les alisiers, les tilleuls, les érables communs, les ifs et autres anciens sapins ou érables isolés.

Evaluer la possibilité de retirer l'arbre avec ces branches (éventuellement en le sortant avec câble).

Lorsque la coupe produit une grande quantité de branches et bois inutilisé (si l'utilisation du bois n'est pas possible) → employer des bénévoles pour l'élaboration de tas de branches (par exemple avec des associations de protection de la nature, des chasseurs, la protection civile,...).

De petits tas de branches en faveur des reptiles, si possible en bordure de la zone, sont favorables et peuvent améliorer l'habitat et le rendre plus attractif pour certaines espèces. Lorsque cela est possible, ces petits tas de branches ne devraient pas être élaborés dans les zones pierreuses, mais plutôt dans la zone de transition avec la forêt. En général, mais surtout dans les habitats où des travaux d'entretien sont à prévoir régulièrement, la majorité des branches devrait être retirée des sites favorables aux reptiles afin d'éviter la formation d'humus et prévenir la formation de zones trop humides.

Evaluer la mise en lumière d'anciens arbres par cerclage.

Mise en lumière du pied des falaises sur une bande d'au moins une fois la hauteur d'un arbre (30-50m) en largeur dans le but de réduire l'ombre sur la zone rocailleuse au pied de la falaise.

Dans un second temps : afin de réduire les coûts, il n'est pas impératif de débroussailler l'entier de la zone. Une ouverture en mosaïque, avec des degrés différents de traitement, peut être suffisant.

Dans l'état des connaissances actuelles, Les perchoirs pour les oiseaux de proies ne sont pas un problème pour les reptiles.

Projets de remise en pâture (avec des chèvres) afin de maintenir les zones forestiers ouvertes :

- Ils sont encore à un stade expérimental (pas encore assez d'expérience).
- Surface minimale : au moins 1 ha.
- Il faudrait tendre à maintenir une pression de pâture faible ; 0,2 unité de bétail/ha, respectivement 0.85 unité-chèvre/ha. Préférer des périodes plus longues avec un nombre limité d'animaux pour la pâture.
- La mise en place de la pâture par les chèvres est assez onéreuse.

Pour les zones protégées, des concepts locaux de protection sont à élaborer : établir les points forts, quelle espèce à privilégier et à quel endroit. Recherche de la meilleure combinaison pour la protection des reptiles, de la flore et des insectes.

### **3.) Recommandations concernant le contact avec le public**

Faire preuve d'une grosse discrétion par rapport aux localisations connues des différentes espèces de reptiles (plus particulièrement concernant la présence de serpents); dérangement par le tourisme photographique, prévention contre la capture illégale d'animaux pour les terrariums.

- Parler de "reptiles" plutôt que de serpents ou de vipères
- Ne pas mentionner de sites, ne parler que de régions
- Choisir un nom de projet neutre, par exemple "promotion de la faune et de la flore thermophile"

Le karch peut donner des renseignements sur des spécialistes locaux des reptiles, de bureaux d'études d'impact ou des correspondants régionaux du karch au 032 725 72 98 ou par email ([sylvain.ursenbacher@unine.ch](mailto:sylvain.ursenbacher@unine.ch)).

Le karch n'encourage pas la réintroduction de reptiles.

#### **4.) Conseil pour les suivis et évaluation du succès.**

Le contrôle est relativement compliqué et coûteux à mettre en place pour les reptiles.

Monitoring standard: parcours régulier d'un transect, 4 à 6 fois/an, pendant une longue période (jusqu'à 10 ans), détection des reptiles à l'aide de plaques/tôles (seulement dans des sites peu connus, sans présence régulière de visiteurs à la recherche de reptiles).

Des études scientifiques intensives sont coûteuses et sont donc à réserver à des parcelles sélectionnées.

Recommandation: élargir le monitoring sur l'ensemble de la faune (y compris insectes, oiseaux, etc...). Rechercher aussi la présence d'espèces indicatives du milieu (par exemple le lézard des murailles).

Ces recommandations pour l'amélioration des habitats à reptiles ont été réalisées par Martin Roth, les forestiers du district et l'arrondissement forestier Dorneck/Thierstein comme un résumé de la réunion cantonale des experts de la AWJF du 11 mai 2011 pour le programme de soutien à la Biodiversité dans le cadre de la valorisation des Biotopes à reptiles, en collaboration avec Andreas Meyer et Stefan Dummermuth. Elles sont principalement conçues comme guide pour les soins culturels dans le canton de Soleure ; elles peuvent être appliquées à d'autres cantons.

Actualisé en février 2015 par Andreas Meyer (karch) et Stefan Dummermuth (correspondant régional du karch pour le canton de Soleure, domaine reptiles).